

AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES
DE LA FILIERE DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES
du 19 décembre 2025
11h00 à 12h30

Lors de sa séance du 19 décembre 2025 qui s'est tenue de 11h00 à 12h30, le Comité des Parties Prenantes d'ecosystem pour la filière des équipements électriques et électroniques (EEE) relevant des catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8 pour le ménager et des catégories 1, 2, 4, 5 et 6 pour le professionnel telles que mentionnées au II de l'article R.543-172 du code de l'environnement a émis, sur les projets mentionnés ci-après, présentés et soumis pour avis par ecosystem, les avis suivants :

- Avis du Comité sur le nouveau barème de soutiens du Fonds du Réemploi et de la Réutilisation (2 options proposées : avec ou sans une réduction échelonnée sur 2026 du barème PAM)**

7 votes favorables sur les 2 options (membres nommés sur proposition de AMF, FIM, FIEEC, Syndicat de l'Eclairage, AFNUM, IGNES/GIMELEC, GIFAM)

12 votes défavorables sur les 2 options (membres nommés sur proposition de SNEFID, FEDERREC, AMORCE, CLCV, CNR, FNE, ADLT, ESS France, Intercom de France, FNADE, UFC, FEI)

0 abstention sur les 2 options

- Avis du Comité sur la modulation sur la base des indices de réparabilité et durabilité pour les Smartphones, sur la base d'un indice de réparabilité abrogé**

0 vote favorable

9 votes défavorables (membres nommés sur proposition de UFC, GIFAM, FNE, FIEEC, FEI, FEDERREC, AMF, AFNUM, ADLT)

7 abstentions (membres nommés sur proposition de SNEFID, ESS France, CNR, CLCV, AMORCE, Intercom de France, FNADE)